

BOURSES NATIONALES DU SECONDAIRE 2025-2026

IMPORTANT :

Elles sont attribuées en fonction des ressources et des charges parentales appréciées au regard d'un barème national. Ce sont **les ressources de l'année 2024**, constatées sous la rubrique "Revenu Fiscal de Référence" de l'avis d'imposition 2025, qui seront prises en compte pour le calcul du droit à une bourse.

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1/ **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024.

2/ **Les enfants à charge** : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge.

La demande de dossier de bourse sera à faire lors de l'inscription de votre jeune (à préciser sur le dossier d'inscription) et bien vérifier que vous êtes susceptibles d'en bénéficier grâce au mode de calcul ci-dessous :

Barème permettant de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant								
Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus à ne pas dépasser	21611	23272	26596	30753	34908	39897	44883	49870

Le Secrétariat est à votre disposition pour répondre à vos questions : 02.40.06.43.33

Vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html> : simulateur qui vous permettra de calculer le montant des bourses *

** Attention, les barèmes peuvent changer d'une année sur l'autre.*

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DOSSIER :

- La copie intégrale recto/verso de **l'AVIS D'IMPOT 2025 sur les revenus 2024**.

- Si vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e) ou veuf(ve) :

- Attestation de paiement de la CAF indiquant le nombre d'enfants à charge et le(s) personnes bénéficiaires.
- Photocopie du Jugement de divorce fixant la garde des enfants et le montant de la pension alimentaire.

Bourse au mérite : Si votre jeune a obtenu une mention « Bien » ou « Très Bien » à son Diplôme National du Brevet, merci de nous fournir une copie des résultats.

Toute correspondance et toute question concernant les Bourses sont à adresser à :

LYCEE BRIACÉ - 44430 LE LANDREAU

Les dossiers sont clôturés fin-septembre.

La réponse officielle (notification d'attribution) vous sera envoyée par le lycée instructeur courant novembre.